

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC CÔTE-DE-BEAUPRÉ
MUNICIPALITÉ DE BOISCHATEL**

Boischatel, le 26 juin 2023

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Boischatel, tenue le 26^e jour du mois de juin 2023, à 19 h à l'Hôtel de ville.

Sont présents et forment quorum sous la présidence de monsieur le maire Benoit Bouchard, mesdames les conseillères Lynne Colquhoun, Marie-Pierre Labelle et Martine Giroux, messieurs les conseillers Daniel Morin et Vincent Guillot. Est absent monsieur le conseiller Jean-François Paradis. Le directeur général ainsi que le greffier-trésorier adjoint sont également présents.

Après un court moment de silence, monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Autorisation d'appel d'offres – Services professionnels en ingénierie, volet électromécanique – Construction d'un nouveau garage municipal
2. Embauche – Inspecteur en bâtiment et en environnement
3. Autorisation de dépenses – Équipements informatiques
4. Période de questions :
 - 4.1 Membres du conseil
 - 4.2 Public
5. Levée de l'assemblée

Après avoir constaté le quorum, monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance spéciale convoquée conformément aux articles 152 et 157 du *Code municipal*.

2023-06-157

1. Autorisation d'appel d'offres – Services professionnels en ingénierie, volet électromécanique – Construction d'un nouveau garage municipal

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à un appel d'offres public pour les services professionnels en ingénierie, volet électromécanique pour la construction d'un nouveau garage municipal;

Considérant les articles 934 à 936 du *Code municipal du Québec*, concernant l'adjudication des contrats municipaux par appels d'offres publics;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement d'autoriser le greffier-trésorier adjoint à procéder à un appel d'offres pour les services professionnels en ingénierie, volet électromécanique pour la construction d'un nouveau garage municipal.

2023-06-158

2. Embauche – Inspecteur en bâtiment et en environnement

Considérant la résolution numéro 2023-04-100;

Considérant que le service de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire doit procéder à l'embauche d'un inspecteur en bâtiment et en environnement;

Considérant qu'une offre d'emploi a été publiée;

Considérant le processus de sélection des candidats;

Considérant que le candidat proposé répond aux exigences du poste;

Considérant la recommandation du comité de sélection;

Considérant qu'il est nécessaire de désigner la personne au poste d'inspecteur en bâtiment et en environnement pour appliquer la réglementation municipale ainsi que celle de la MRC de La Côte-de-Beaupré;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Marie-Pierre Labelle et résolu unanimement de procéder à l'embauche de monsieur Samuel Surprenant au poste d'inspecteur en bâtiment et en environnement et d'autoriser monsieur Samuel Surprenant à émettre des permis et des constats d'infraction pour l'ensemble de la réglementation municipale, ainsi que celle de la MRC de La Côte-de-Beaupré qui touche le territoire de Boischatel.

2023-06-159

3. Autorisation de dépenses – Équipements informatiques

Considérant la nécessité de procéder à l'achat d'équipements informatiques en raison de l'embauche de personnel;

Pour ce motif, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d'autoriser l'achat d'équipements informatiques auprès de la compagnie Service Info-Comm pour un montant total ne dépassant pas 5 000 \$, plus taxes.

4. Période de questions :

Monsieur le maire donne la parole aux membres du conseil municipal, les sujets ou commentaires ont porté sur :

- Aucun

De la part de l'assistance :

- Aucun

La période de questions a débuté à 19 h 02 et s'est terminée à 19 h 02.

2023-06-160

5. Levée de l'assemblée

Il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement que la présente assemblée soit levée à 19 h 02.

ASSISTANCE : 0 personne

Benoit Bouchard
Maire

Daniel Boudreault
Greffier-trésorier adjoint

« Je, Benoit Bouchard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».